



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Avignon, le 8 novembre 2021

Pole des élèves Vaucluse
pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Affaire suivie par : Christine GATELLIER
Tél : 04 90 27 76 28
Mél : christine.gatellier@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84000 AVIGNON
Accès mobilité réduite :
26 rue ND des 7 douleurs

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de
circonscription
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat

Objet : enquête ministérielle sur l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) – 1^{ère} phase 2021-2022

Réf. : -circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
-programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions de l'administration
-note de lancement de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) – année 2021-2022, du 9 septembre 2021

Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche m'a communiqué les modalités de la première phase de l'enquête nationale sur les effectifs et les dispositifs consacrés à l'accueil et à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Cette enquête est sous la responsabilité de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et du réseau des Centres Académiques pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV).

Je vous informe également que, pour le département de Vaucluse, Madame Corinne CROS, adjointe au directeur académique, est en charge du 1^{er} degré et Monsieur Stéphane GOGET, directeur académique adjoint, est en charge du 2nd degré.

J'attire votre attention sur la nouvelle fiche d'information aux familles que les enseignants doivent obligatoirement transmettre aux responsables légaux lors du test de positionnement initial des élèves recensés par l'enquête EANA (annexe 2). Ce document informe les familles de la collecte et des

utilisations des données les concernant, en application du RGPD.

Je vous saurai gré de bien vouloir saisir les élèves allophones de l'année 2021-2022, qu'ils s'agissent effectivement de nouveaux élèves, ou d'élèves déjà présents lors de l'année scolaire 2020-2021, poursuivant leur parcours en Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) ou dans un cursus ordinaire faute de dispositif EANA, sur l'application <https://dep.adc.education.fr/eana/>

Cette saisie est à réaliser pour la première phase, pour le **vendredi 28 janvier 2022**, délai de rigueur. Le guide utilisateur EANA 2021-2022 (annexe 3) vous est adressé comme support technique.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.




Christian PATOZ

PJ : annexe 1 : note de lancement enquête EANA 2020-2021 du 9 septembre 2021
annexe 2 : information à l'attention des familles d'élèves allophones
annexe 3 : Guide utilisateur EANA 2021-2022 – IEN et chefs d'établissement